

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c. Poste,	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 » —	13 » —
Trois mois, — . . .	5 25 —	7 50 —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — — — — —	Omnibus.
4 — 13 — — — — —	soir, Express.
7 — 11 — — — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — — — —	Express.
5 — 47 — — — — —	soir, Omnibus.
9 — 59 — — — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Un journal a posé la question de savoir si, pour traduire un cardinal sénateur devant le conseil d'Etat, l'autorisation du Sénat était nécessaire.

L'art. 6 du sénatus-consulte du 4 juin 1858 porte : « Aucun membre du Sénat ne peut être poursuivi ni arrêté pour crime ou délit, ou pour contravention entraînant la peine de l'emprisonnement, qu'après que le Sénat a autorisé la poursuite. »

La déclaration d'abus n'entraînant aucune pénalité proprement dite, pas même l'amende, il n'y a pas lieu à l'autorisation préalable du Sénat.

Si le conseil d'Etat, au lieu de se borner à prononcer la déclaration d'abus, renvoyait le supérieur ecclésiastique dont l'acte lui est déféré devant un tribunal, alors la prérogative parlementaire pourrait être invoquée.

Cette prérogative protège toujours les membres du Sénat, tandis qu'elle ne protège les députés que pendant la session législative.

La raison de cette différence, c'est que le Sénat est toujours censé réuni.

On assure que le conseil d'Etat s'occupe de l'examen d'un projet de loi relatif aux sociétés anonymes et à responsabilité limitée.

Ce projet de loi, conçu dans le sens le plus libéral, supprimerait l'autorisation gouvernementale pour les sociétés anonymes, et rendrait ainsi toute liberté à l'initiative individuelle.

La sévérité des principes qui régissent la responsabilité des conseils de surveillance dans les sociétés à responsabilité limitée serait aussi atténuée.

Enfin, il serait créé une nouvelle forme d'association, sous le titre de sociétés de coopération.

On assure que le gouvernement autrichien a fait des démarches auprès du cabinet des Tuileries pour entamer des négociations en vue d'un traité de commerce entre la France et l'Autriche.

Il paraît certain que ces négociations commenceront aussitôt que la liberté de commerce entre l'Autriche et le Zollverein sera signée.

On écrit de Munich que quelque défavorable que soient les circonstances aux tentatives de M. de Pfordten de former une troisième puissance capable de résister aux empiètements de la Prusse, cet homme d'Etat persiste dans sa tâche, et, qui mieux est, il espère atteindre son but.

Le ministre, assure-t-on, ne s'oppose à la convocation immédiate des Chambres, que parce qu'il espère pouvoir se présenter plus tard au Parlement avec un résultat acquis.

Le roi, du reste, cède, peut-être même non à contre-cœur, à son ministre, et il est probable que les Chambres ne seront convoquées que vers le commencement du mois de mars.

Il n'est du reste pas possible que cette convocation soit retardée davantage, puisque le traité de commerce avec la France ne peut être mis en vigueur qu'après la ratification par la Diète.

Le gouvernement prussien a déclaré qu'il était prêt à déférer au vœu de l'Autriche en ce qui concerne le pavillon du Sleswig-Holstein.

On sait que le cabinet autrichien avait adressé à Berlin la demande que le gouvernement prussien voulût bien ordonner à ses agents diplomatiques auprès des puissances maritimes, de concourir avec ceux de l'Autriche à faire reconnaître le pavillon intérimaire des duchés.

La Prusse, cependant, désire attendre l'arrivée du rapport de son commissaire civil, le baron de Zedlitz, sur la situation de la marine marchande des duchés, afin d'avoir une base réelle pour concourir à la faire reconnaître. Elle désire aussi que l'Autriche agisse de même en donnant des instructions toutes pareilles à M. le baron de Halbhuber.

Des correspondances de Vienne assurent que le gouvernement autrichien fait entendre, depuis quelques jours, à Berlin, un langage très-ferme et très-décidé.

Le prince Frédéric est arrivé à Vienne. On croit que l'intervention personnelle de ce prince pourra hâter la solution des difficultés très-sérieuses qui divisent, dans la question des duchés, les cabinets de Vienne et de Berlin.

La Gazette autrichienne, de Vienne, exprime la crainte que la conscription ne s'effectue cette année en Pologne avec la plus grande rigueur possible.

Afin de seconder le gouvernement russe, le ministre de la guerre en Prusse fait cerner la frontière polonaise.

Il est vrai que l'organe de M. de Bismark, la Gazette universelle d'Allemagne, s'efforce de justifier cette mesure par l'imminence d'une nouvelle insurrection en Lithuanie, mais il serait difficile de signaler un seul fait qui justifie ces craintes.

Les correspondances de Varsovie annoncent qu'on a expédié en Sibirie un nouveau convoi composé d'une centaine de condamnés politiques. La plupart ont été chargés de chaînes.

Les bourgeois de Varsovie ayant donné un bal, le premier jour de l'an, au gouverneur de Radom, lieutenant-général Bellegarde, un avis placardé le lendemain de ce bal, a sévèrement blâmé une dame polonaise qui s'était distinguée par son zèle dans l'organisation de cette fête. Cette circonstance a donné lieu à l'arrestation de toutes les dames polonaises qui n'ont pas répondu à l'invitation en s'abstenant de paraître au bal; elles ont été mises en liberté après avoir payé une amende.

Tous les propriétaires des maisons de la rue, où cet avis a été placardé, ont été condamnés chacun à 3 roubles d'amende.

On écrit de Constantinople, à l'Agence Havas, que les Russes, avertis des projets de résistance désespérée formés par Mechail-Bey, après lui avoir coupé la retraite du côté de la mer, se sont emparés de sa personne et l'ont embarqué de vive force. Il doit être dirigé sur la Crimée et de là sur Wilna.

L'Abasie est maintenant occupée militairement, et ses habitants sont l'objet de rigueurs excessives.

PROBATION. 2

LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

Cette conversation fut interrompue par la voix des domestiques. L'heure de l'ouverture de la fête venait de sonner.

M. Delaroche et Gustave se rendirent au salon, où ils furent bientôt rejoints par Léonie, rayonnante de beauté et rose d'émotion.

Le salon était éblouissant de lumières. Un mobilier splendide, tapissé de lampas; des tableaux suspendus aux murailles, des bronzes d'art sur la cheminée, les glaces, les tentures de soie, tout y annonçait la richesse et la distinction.

M. Delaroche et Gustave étaient en tenue de rigueur, habillés de noir et cravatés de blanc.

Les invités arrivèrent.

Un domestique en livrée, placé au seuil du salon, les annonçait à haute voix, suivant l'usage.

C'étaient les notabilités de l'endroit: des juges, des membres du barreau, des fonctionnaires civils,

de riches industriels, des rentiers. Ils venaient accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants.

La réunion fut bientôt nombreuse. Elle était très-brillante. Les hommes se mirent à causer avec M. Delaroche, les jeunes gens avec Gustave, les femmes et les jeunes filles entourèrent Léonie.

Cependant le principal invité ne se présentait pas. C'était la première fête donnée dans la ville depuis la promotion de M. Bruno à la présidence du tribunal. On savait qu'un lien d'amitié l'unissait à la famille Delaroche. On connaissait le projet de mariage destiné à resserrer ce lien. Chacun des assistants avait en outre préparé le compliment qu'il devait adresser au nouveau chef de la magistrature.

Tous les visages exprimaient l'inquiétude de l'attente; et les yeux se tournaient instinctivement vers la porte.

Enfin, le domestique annonça d'une voix haute et claire :

— Monsieur le président Bruno !

A ces mots, l'assemblée se leva comme un seul homme. De la porte, à la place occupée par M. Delaroche, les invités se rangèrent sur deux lignes parallèles. Le plus profond silence s'établit.

M. Bruno entra.

Tous les fronts s'inclinèrent avec respect. Il salua d'un air cordial et alla serrer les mains de M. Delaroche et de Gustave, puis offrir ses hommages à Léonie, rougissante de confusion et de plaisir.

Après ces préliminaires, il fut entouré d'un cercle tumultueux et torturé de poignées de main. On se disputait l'honneur de lui étreindre les doigts en lui lançant au visage de bons gros compliments.

Antoine Bruno était un homme de trente-cinq ans, de haute taille, brun, vêtu de noir, à l'air doux et grave, confiant et affectueux. Il avait les traits purs et distingués. Sa bouche fine et rêveuse, ses yeux profonds, son front élevé, dénotaient le penseur, le travailleur intellectuel. Rien d'emprunt dans son maintien; ses manières étaient dignes sans affectation, aisées sans familiarité. A le voir, on n'eût pas supposé qu'il avait passé la première partie de sa vie dans une ferme, occupé aux durs travaux de la terre. Le seul signe trahissant son origine était dans la largeur de ses épaules et la force de ses mains. De ce côté, on devinait le robuste enfant de la campagne, le descendant d'une race formée depuis longtemps aux fatigues du corps.

Si les hommes briguaient l'honneur de lui adresser des compliments, les femmes lui souriaient, les

jeunes filles le contemplaient avec une admiration naïve. Il n'en était pas une peut-être qui n'enviât le sort de Léonie, épouse promise de ce haut personnage, accueilli avec tant de justes marques d'estime et de respect.

Quant à Léonie, elle paraissait heureuse. Le front voilé de rougeur, le regard étincelant, elle écoutait d'un air ému ce qui se disait; elle considérait avec fierté la belle et imposante figure de celui dont elle devait partager la destinée.

Les présentations faites, sur un signe de M. Delaroche, la musique commença et les quadrilles se formèrent. Jeunes gens et jeunes filles ne songèrent bientôt plus qu'à se divertir; Gustave se faisait remarquer parmi les plus ardents.

— Ah ! mon ami, pourquoi Guillemette n'est-elle pas ici ? dit-il à Bruno. Pauvre enfant ! comme elle s'amuserait !

— Je lui ferai part de vos regrets, mon cher Gustave, répondit le frère de Guillemette, et elle sera consolée.

Dans l'intervalle des contredanses, on causait, on se promenait. Gustave s'empara du bras d'Antoine.

— Fuyons ce vieillard, dit-il à son ami, en indi-

Environ 20,000 émigrants circassiens attendent encore au milieu du plus affreux dénuement les navires ottomans qui doivent les transporter en Turquie.

On commence à se préoccuper, dans les cercles politiques, à Londres, de la prochaine session parlementaire. A propos du budget, il s'élève déjà de sérieuses critiques contre l'exagération du désarmement, et ces critiques trouvent des échos dans la presse. Le *Globe*, entre autres, s'exprime, à cet égard, bien nettement : « L'Angleterre, dit-il, n'entend pas renoncer à sa part d'action dans les complications extérieures qui affectent ses intérêts. Entre le système de la Sainte-Alliance et les doctrines ultra-pacifiques de MM. Bright et Cobden, il y a un milieu que doit garder notre politique. »

Et la conclusion est, qu'il faut se tenir prêt pour toutes les éventualités.

On lit dans le *Bolsa*, journal espagnol :

« Il paraît que l'évêque de Vitoria a publié l'encyclique de Rome sans attendre l'autorisation du gouvernement. Le gouvernement ayant eu connaissance de ce fait, le conseil des ministres s'est réuni pour décider des mesures à prendre à ce sujet. »

La *Correspondencia* assure que, par ordre de l'autorité ecclésiastique, l'encyclique sera lue dans toutes les églises d'Espagne, le jour de la Chandeleur (2 février).

On mande de Madrid que l'opinion publique se prononce maintenant pour la conservation, dans l'île de Saint-Domingue, de quelques points fortifiés sur la côte. Cependant, tel ne serait pas l'avis du gouvernement, d'après ce qu'assurent ses organes les plus accrédités.

Le ministre de la guerre a reçu de S. Exc. M. le maréchal gouverneur général de l'Algérie des nouvelles datées du 12 janvier, d'après lesquelles la situation du sud de la province d'Oran continue à être satisfaisante.

Si-Lala est parti pour Metlili, laissant la garde de ses tentes à son frère Si-Zoubir.

Si-Zoubir, autour duquel sont groupés presque tous les Laghouatis de Ksel, s'est mis en rapport avec le commandant supérieur de Géryville pour lui confirmer son désir de rentrer dans le devoir avec les siens.

Cette démarche et des lettres venues de Laghouat et des Ouled-sidi-Cheik font présager une solution prochaine.

La frontière tunisienne vient d'être le théâtre d'une lutte assez sérieuse entre les troupes du bey, commandées par Si-Rustan, et les contingents insurgés de Si-Ali-ben-Ghedaoum; le canon se faisait entendre jusqu'à Tebessa. Les insurgés, qui avaient tout d'abord obtenu l'avantage, ont été repoussés avec des pertes

considérables; quelques-uns se sont réfugiés sur le territoire algérien. Si-Ali-ben-Ghedaoum lui-même a demandé à se retirer avec les siens à Tebessa; le commandant supérieur de ce poste l'a fait diriger sur Constantine. Les goums de la colonne tunisienne sont surveillés de près par nos troupes, qui feraient respecter la frontière s'ils se portaient à quelques excès.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

(Suite.)

BUDGET RECTIFICATIF DE 1865.

Les crédits à ouvrir au budget rectificatif de 1865 s'élèvent à 82 millions environ, mais ce chiffre ne peut manquer d'être réduit. En effet, grâce à la sévérité qui préside à l'ordonnement des dépenses, l'ensemble des crédits prévus au budget de 1865 se trouvera atténué, en fin d'exercice, d'une somme évaluée à 36 millions au moins (1), ce qui donnera lieu à des annulations correspondantes. L'augmentation que nécessitera ce budget ne sera donc en réalité que de 46 millions.

D'un autre côté, les ressources prévues pour le budget rectificatif s'élèvent à 64 millions. Il en résultera un disponible de 18 millions qu'il sera possible de reporter au budget extraordinaire de 1866.

Les principaux articles de dépenses qui figurent au budget rectificatif de 1865 sont :

- 1° Pour le ministère de la guerre :
Effectif complémentaire entretenu au Mexique, en Algérie et à Rome..... 36,000,000 (2)
- 2° Pour le ministère de la marine et des colonies (armements extraordinaires et administration de la Cochinchine). 29,000,000 (3)
- 3° Ministère des travaux publics..... 4,500,000 (4)
- 4° Ministère des finances :
Nouvel hôtel des postes... 6,000,000 »
Refonte des monnaies d'argent; travaux de forêts, gazonnement des montagnes, etc. 3,000,000 »

(1) Le chiffre des annulations précédentes s'est élevé :

- En 1859 à 52,439,932 »
- En 1860 à 48,544,882 »
- En 1861 à 39,097,435 »
- En 1862 à 71,427,144 »
- En 1863, ce chiffre sera de 48 millions.

(2) La somme demandée l'année dernière pour ce service dans le budget rectifié sera de 57,000,000.

(3) L'année dernière, le crédit demandé pour le ministère de la marine et des colonies était de 52,000,000.

(4) Le ministère des travaux publics n'avait été compris que pour une somme de 1,800,000 dans le budget rectifié en 1864.

5° Quelques autres dépenses pour les ministères de l'intérieur, de l'instruction publique, de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, et pour l'Algérie : ensemble... 2,600,000 »

Les ressources du budget rectifié de 1865 proviennent principalement :

- 1° Des impôts directs et indirects, qui ont été calculés avec une grande modération dans le budget voté il y a dix-huit mois. Cette plus-value dépassera..... 31,000,000 »
- 2° De l'annuité due par le Mexique..... 25,000,000 »
- 3° D'une somme à recevoir des compagnies d'Orléans et de Lyon..... 3,000,000 »
- 4° Du solde d'un crédit réservé pour les inondations... 1,000,000 »
- 5° De quelques autres produits s'élevant ensemble à... 5,300,000 »

BUDGET ORDINAIRE DE 1866.

Le budget ordinaire de 1866 ne contient aucune charge nouvelle pour les contribuables, et nous avons même cessé d'y faire figurer l'impôt sur les voitures et les chevaux de luxe. Par ordre de Votre Majesté, une loi sera présentée pour proposer d'affecter à l'avenir cet impôt aux budgets départementaux.

Malgré cet abandon, le budget ordinaire de 1866 se solde en ce moment par un excédant de plus d'un million, et cependant nous avons pu augmenter la dotation du ministère de la marine de 2,500,000 fr., et celle du ministère des travaux publics de 1,500,000 fr.

BUDGET EXTRAORDINAIRE DE 1866.

Le budget extraordinaire de 1866 s'élève en recettes à près de 145 millions, et en dépenses à 144 millions et demi, laissant ainsi un disponible d'environ 500,000 fr.

Les ressources de ce budget se composent :

- 1° De la somme de..... 18,000,000 » dont j'ai déjà parlé, et qui forme l'excédant des recettes du budget rectificatif de 1865;
- 2° De..... 90,000,000 » provenant des fonds de l'amortissement;
- 3° D'environ..... 29,000,000 » montant des indemnités à recevoir du Mexique, de la Chine et de la Cochinchine;
- 4° De..... 7,500,000 » provenant de sources diverses qui seront détaillées dans le projet de budget.

Les principales dépenses sont :

Pour le ministère des travaux publics :

Subvention et annuités aux Compagnies de chemins de fer. 22,200,000
Garantie d'intérêt aux Compagnies..... 31,000,000
Travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat..... 5,400,000
Travaux des ponts-et-chaussées..... 38,800,000

97,400,000 »

Pour le ministère de la marine..... 12,500,000 » destinés à la continuation des travaux de transformation de la flotte.

Tous les autres ministères et le gouvernement de l'Algérie obtiennent des crédits au moins égaux à ceux qui leur avaient été accordés l'année dernière; ces crédits s'élèvent ensemble à environ..... 34,000,000 »

(La fin au prochain numéro.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho Saumurois.

On assure que M^r Dupanloup se prépare, quoique souffrant en ce moment, à entrer dans la lutte religieuse soulevée par l'encyclique. L'évêque d'Orléans s'attacherait surtout à réfuter les arguments mis en avant par la presse libérale. Le talent de M^r Dupanloup est surtout un talent polémiste, et le terrain sur lequel il veut amener la discussion est bien celui qui lui convient.

Un grand nombre de députés sont déjà arrivés à Paris. Ils se trouvent presque chaque jour dans la salle des Conférences du Corps-Législatif, où les conversations sont fort animées. On y discute déjà, avec presque autant d'ardeur et d'éloquence que si les Chambres étaient ouvertes, les questions à l'ordre du jour qui doivent être l'objet des débats de la prochaine session.

On est fort désireux, dans l'opinion publique, de savoir quels seront les projets de loi présentés cette année au Corps-Législatif. Voici, dit le *Temps*, d'après certaines informations, les lois principales qu'auront à discuter MM. les députés : une loi sur la suppression du courtage; une loi ayant pour but de rendre l'instruction primaire obligatoire; une loi élevant, de neuf millions à soixante millions, les sommes dont peuvent disposer les conseils généraux; enfin, une loi très-favorable aux associations et aux sociétés coopératives de crédit.

Pour extrait : P. GODER.

quant un homme âgé qui se glissait de leur côté. C'est M. Dragon, le directeur des douanes, répertoir vivant d'anecdotes de contrebandiers qui auraient fait pâlir Anne Radcliffe.

— Pardon, fit le directeur en arrêtant les deux amis. Pendant que vous dansez, messieurs, il se passe d'étranges événements dans nos montagnes des Vosges. Les contrebandiers...

— Nous y voilà! dit Gustave à demi-voix.

— Vous, monsieur le président, continua M. Dragon en s'adressant directement à Bruno, cela vous intéresse, et peut-être pourriez-vous nous venir en aide.

— Comment cela, monsieur ?

— J'ai reçu des avis au sujet de tentatives de contrebande formées par les paysans de plusieurs villages. Des douaniers ont été blessés.

— Cela est grave.

— L'audace des fraudeurs ne connaît plus de bornes, vous dis-je. Ces malheureux, dans leur grossier raisonnement, se figurent que frauder les droits du fisc est une chose légitime; ils traitent en ennemis et tuent sans remords les agents préposés à la surveillance des frontières. Il faudrait des exemples.

— Vous avez raison, monsieur, répondit Bruno.
— Mais il me semble que ce sont là des questions trop sérieuses pour être étudiées pendant une nuit de bal, ajouta Gustave.

M. Dragon était un petit vieillard au regard fin et pointu comme une lame d'épée, aux traits énergiques, à la tournure moitié civile et moitié militaire. Sans prendre garde à l'observation du frère de Léonie, il considérait Bruno dans les yeux et semblait vouloir lire au fond de sa pensée.

— Il faudrait des exemples, répéta-t-il, car le mal se propage. Les méchants entraînent les bons; ils détruisent dans le cœur des villageois les notions du juste; et bientôt, si cela continue, la garde des lignes douanières ne sera plus possible.

— Sans doute, répondit Bruno, étonné du coup-d'œil étrangement scrutateur du vieillard.

— Il est dans nos campagnes un mal plus affreux peut-être que celui dont vous parlez, fit observer Gustave : c'est l'usure. L'usure, en ruinant le paysan, l'oblige à chercher des ressources n'importe où. Ce sont les usuriers qui font les contrebandiers.

Cette observation pouvait ne pas manquer de justesse : elle n'obtint cependant aucun signe d'approbation de la part de M. Dragon, dont toute l'atten-

tion était concentrée sur Bruno.

— Quel service attendez-vous de moi, monsieur? demanda celui-ci, ayant peine à dissimuler la surprise que lui causait cet examen.

— Vous êtes né, m'a-t-on dit, dans les montagnes. Vous connaissez le caractère et les habitudes des pays montagnards. J'ai pensé que vous pourriez agir sur leur esprit.

— Moi, monsieur? fit Bruno de plus en plus étonné. Mais vous ignorez sans doute que j'ai quitté le pays depuis vingt-cinq ans ?

— Vous y avez cependant conservé des relations ?

— Grâce au ciel, j'y ai conservé mon père et ma mère, mes frères et ma sœur, toute ma famille, répondit Bruno avec émotion.

— Eh bien, par eux, sinon directement, vous pourriez agir. Si les contrebandiers ne trouvaient pas d'asile ni de protection dans les fermes, ils auraient moins d'audace. La complicité des paysans fait leur force. D'après mes renseignements, cette complicité existe dans les villages de Morvan, de Fleurance, de Rize...

Rize, on le sait, était le village habité par sa famille.

— Oui, fit M. Dragon d'un ton singulier, Rize se

gâté, Rize m'est signalé comme un refuge de fraudeurs dangereux.

— Oh! oh! cela devient sérieux, dit Gustave. Voici Léonie qui nous cherche. La valse nous réclame. A demain les contrebandiers, monsieur, si vous le permettez.

A ces paroles, il salua le directeur et s'éloigna en essayant d'entraîner son ami.

— Monsieur, dit Bruno, je me tiendrai demain à votre disposition.

Et, saluant à son tour M. Dragon, il suivit Gustave.

— Cet homme a un regard inquisitorial d'une témérité surprenante, se disait-il. Que signifie cette confiance? Est-ce à moi qu'il devait s'adresser? Vraiment il m'a fait peur quand il a prononcé le nom de Rize. Je ne sais quel mauvais soupçon m'a mordu au cœur.

Bruno avait des frères, lesquels étaient attachés aux travaux de la ferme paternelle; il les aimait sincèrement; il avait en outre de nombreux parents dans le pays. M. Dragon avait-il fait allusion à quelqu'un des siens ?

Il ne pouvait le croire, et néanmoins son front devint soucieux. Entré dans les salons le cœur plein

Paris, 17 janvier 1865.

Mon cher Directeur,

Strauss, Waldtenfel et Musard sont à leurs pièces. Feu partout. Les cornets chantent gaie-ment, les violons soupirent et les pianos glapissent, l'orchestre tonne. Le carnaval officiel a commencé.

Le premier grand bal de la saison d'hiver a eu lieu aux Tuileries. Lundi prochain, le premier bal de l'Impératrice aura son tour. Les réceptions ministérielles, les soirées de LL. E. Exc. les présidents du Corps-Législatif et du Sénat ont commencé aussi, et samedi M. le baron Haussmann a inauguré les solennités de l'Hôtel-de-Ville par un grand dîner de soixante couverts, où l'on remarquait plusieurs notabilités du monde officiel et de la société parisienne.

Je vous annonce que l'usage des conférences se propage et prend une extension chaque jour plus grande; si j'ajoute que les conférenciers pullulent et deviendront bientôt aussi nombreux que leurs auditeurs, ce débordement d'éloquence est un symptôme qui mérite d'occuper la France entière, d'autant plus qu'il commence à gagner les départements.

Apprenez donc qu'outre les conférences de la rue de la Paix, de la rue Cadet, du quai Malaquais, de la Sorbonne, les lectures publiques du dimanche en diverses salles spéciales, les soirées scientifiques de l'Observatoire, et celles de l'École centrale des arts et manufactures, les cours publics du Conservatoire, les séances de la Société d'Encouragement, nous allons avoir un nouvel institut de conférences scientifiques et littéraires rue Bonaparte.

Et certes, les orateurs qui doivent prendre la parole dans ces conférences ne sont pas les premiers venus: MM. Barral, Albert de Broglie, Coste (de l'Institut), A. Cochin, ancien maire du 10^e arrondissement, Jules Duval, Albert Gaudry, Albert Gigot, Léonce de Laver-gne, Louis Reyband.

Un éditeur, très-connu dans le quartier des écoles, M. Tandou, chef de l'importante maison Tandou et Magdeleine, vient de mettre fin à ses jours par un suicide qui a péniblement ému le monde universitaire. Il s'est pendu la nuit même qui a suivi le jugement de séparation de corps rendu contre lui à la requête de la jeune femme à laquelle il était uni depuis six mois.

Il y a déjà quelque temps que l'on parle d'une grave maladie de M. Proudhon, le célèbre publiciste. Les dernières nouvelles annoncent que son état laisse peu d'espoir de guérison. Il y a déjà cinq ans d'ailleurs que M. Proudhon souffre de l'affection qui menace aujourd'hui de l'emporter au tombeau.

Une autre notabilité du parti démocratique, le lieutenant-colonel Charras, est aussi dans un état de santé très-alarmant. Enfin, on an-

nonce la mort, à Autun, où il s'occupait d'une grande exploitation d'huile minérale, de M. Aloysius Huber, dont on se rappelle le rôle dans la fameuse journée du 15 mai.

La commission pour l'Exposition des œuvres d'Hippolyte Flandrin s'occupe activement d'organiser cette intéressante manifestation, qui aura lieu dans l'une des salles de l'école des Beaux-Arts. Elle comprendra, en outre d'un nombre considérable de portraits, le *Dante et Virgile*, du musée de Lyon; le *Christ et les petits Enfants*, du musée de Lisieux; *Sainte Clair guérissant des aveugles*, de la cathédrale de Nantes; plusieurs autres tableaux importants; des esquisses, des études, des dessins ayant servi aux peintures murales exécutées par le regrettable artiste, à Paris, dans les églises de Saint-Séverin, de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Germain-des-Prés, et à Nîmes. Le magnifique portrait de M. de Rothschild, l'un des derniers ouvrages du peintre, sera, à cette occasion, exposé pour la première fois en public.

M. Cabanel, le peintre si connu du *Poète florentin* et de la *Naissance de Vénus*, vient d'être chargé d'exécuter le portrait de l'Empereur.

Une grande statue en marbre, Amphitrite debout, portée sur la mer par des dauphins, vient d'être achetée à M. Ch. Cordier, par le ministère des beaux-arts pour orner la résidence de Fontainebleau.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Un deuxième avertissement a été donné à la *Gazette du Midi*, considérant que la lettre publiée dans cet article sur la communication faite par M^r Plantier, contient une attaque contre les lois de l'Empire et contre les pouvoirs que la Constitution a conférés au conseil d'Etat.

— Le *Times* annonce, de source certaine, que l'Empereur a donné des ordres pour que l'on fit une traduction anglaise de la *Vie de César*. Ce journal ajoute qu'il doit en corriger lui-même les épreuves.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

• Une rencontre a eu lieu ce matin entre M. de Talleyrand-Périgord, récemment fait duc de Montmorency, et M. de Laroche-foucauld, l'un de ses adversaires dans le procès pendant devant le tribunal civil de la Seine. Ces deux messieurs s'étant trouvés au club un de ces derniers soirs, une provocation verbale aurait été adressée par M. de Laroche-foucauld à M. de Talleyrand-Périgord. Ce dernier l'ayant vivement relevée, un duel devint inévitable. Des témoins réciproquement désignés en réglèrent les conditions.

• Ce matin, à dix heures, M. de Talley-

rand-Périgord et M. de Laroche-foucauld se sont battus à l'épée, près de Bagatelle. L'engagement a duré quinze minutes. M. de Laroche-foucauld ayant été blessé au bras, les témoins sont intervenus, ont séparé les deux adversaires et ont déclaré que le combat ne pouvait continuer. M. de Talleyrand-Périgord et M. de Laroche-foucauld ont alors quitté le lieu de la rencontre et sont rentrés séparément à Paris. La blessure de M. de Laroche-foucauld n'aura pas, dit-on, de suites graves. M. de Talleyrand-Périgord a été aussi légèrement atteint au bras et à la poitrine par l'épée de son adversaire.

— En Angleterre, où l'on a été si vivement ému de l'assassinat commis en chemin de fer sur M. Briggs, on s'occupe de trouver le moyen de prévenir les tentatives criminelles de ce genre.

Le *Daily-News* annonce que les directeurs de la Compagnie de Londres et du Sud-Ouest ont donné des instructions pour qu'un train de six wagons, avec deux surveillants, soit garni d'un appareil établissant une communication télégraphique entre les passagers et les surveillants, d'après un système expérimenté samedi dernier par le capitaine Tyler, de la Chambre de commerce.

Chronique Locale.

L'hygiène recommande pour la mauvaise saison de bonnes chaussures: aussi, pour suivre ce conseil, un certain marquis de bourse-plaie, a-t-il cru devoir faire un lot de trois paires de souliers, exposés à la porte de M. Simon, bottier, rue Saint-Jean, et se l'approprier. Dans ce nombre il choisira chaussure à son pied. La précaution est bonne: mais ne pourrait-il pas un jour être pris par la *patte*?
Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Turin, 17 janvier. — Dans la Chambre des députés, M. Cantu formule des interpellations relativement à la destitution de quelques professeurs pour refus de serment; il demande l'abolition de la loi qui prescrit le serment.

Le ministre de l'instruction publique donne des explications. La Chambre approuve la conduite du ministre.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 14 janvier.

Les ministères du royaume d'Italie à Florence (2^e article). — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Campement d'hiver de la colonne Lapasset, au Mellab des Matmatas. — La première étape du contingent belge-mexicain. — M. Pereira da Silva,

député et littérateur brésilien. — Le commandant Meras. — Incendie du palais de S. A. Fuad-Pacha, à Constantinople. — Qui paye ses dettes s'enrichit. — Potsdam. — Causerie dramatique. — Courrier de Londres. — Bibliographie. — La réception d'une opérette. — Bas-relief antique, trouvé sur une pile du pont de Samoï.

Gravures: Florence: Couvent de San-Firenze, nouveau ministère de l'instruction publique. — Expédition du Tell (Algérie): Mellab des Matmatas, campement d'hiver de la colonne Lapasset. — Le régiment mexicain-belge à bord de la *Louisiane*. — El Hadj-Kaddour Ben Sahraoui, chef des Harras insurgés (Algérie). — M. Pereira da Silva, député et littérateur brésilien. — Le commandant Meras. — Principaux délégués au Congrès des républiques sud-américaines, tenu à Lima (8 gravures). — Potsdam. — Revue trimestrielle, par Cham (24 gravures). — Bas-relief antique trouvé sur une pile du pont de Samoï. — Échecs. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse n'a ni avancé ni reculé cette semaine. Les deux courants qui la travaillent en sens contraires ont prévalu tour à tour, sans qu'il soit résulté de cette lutte aucun avantage décisif. Ce qui paraît ressortir de la physionomie et de l'attitude du marché, depuis huit jours, c'est que les tendances de hausse persistent énergiquement et constituent toujours le fond de l'opinion des capitalistes.

Après avoir franchi le cours de 67 fr., la rente 5 0/0 a provoqué à 67-25 des réalisations qui l'ont fait retomber à 66-70. On a repris ensuite à 67-10, pour redescendre à 66-90.

L'Emprunt italien est demandé de 65-70 à 65-80. L'Emprunt mexicain se tient aux environs de 55. Le Crédit mobilier flotte entre 950 et 960. Les chemins de fer sont demandés et la plupart se traitent en hausse.

Parmi les obligations étrangères les plus recherchées, il faut signaler les nouvelles obligations de la Compagnie Victor-Emmanuel, qui se traitent facilement à 225 francs.

Le Crédit colonial a monté de 600 à 700 fr. Ce mouvement paraît trop brusque et trop rapide pour ne pas être excessif. Nous sommes d'accord à cet égard avec notre confrère du bulletin financier de l'*Avenir national*.

Ce journal paraît depuis huit jours et a immédiatement conquis les faveurs de l'opinion. La partie politique est dirigée par M. Alphonse Peyrat, l'ancien rédacteur en chef de la *Presse*. La partie économique est confiée à M. Horn, et la revue dramatique à M. Etienne Arago. Cette rédaction, éminemment distinguée, a fait le succès du journal. Les abonnés de province y trouvent, en outre, une économie de 12 fr. sur le prix d'abonnement des autres journaux, qui est de 64 fr. pour les départements, tandis que l'*Avenir national* ne coûte que 52 fr. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

de joie contenue, le regard rayonnant d'une expression de bonheur dont il cherchait à modérer la vivacité sous un air grave, il tomba dans la rêverie; il eut des absences, des distractions, ne répondant pas, ou répondant de travers aux questions qui lui étaient adressées.

Léonie s'aperçut la première de ce changement, et son cœur se serra. Bruno était allé la retrouver.

— Vous souffrez, monsieur? lui demanda-t-elle.

Bruno frémit imperceptiblement.

— Pardonnez-moi, répondit-il; avant ce soir, j'ignorais que l'extrême bonheur peut, en effet, causer de grandes souffrances.

— Je ne vous comprends pas, dit la jeune fille en souriant. Moi, le bonheur me rend heureuse, voilà tout. Comment peut-il vous rendre malheureux?

— Je suis dans la situation de l'avare possesseur d'un trésor. Je crains de le perdre.

Ce fut au tour de Léonie de tressaillir. Elle considéra Antoine avec étonnement, puis elle baissa les yeux.

— Je ne vois pas, dit-elle toute confuse, ce qui peut vous faire craindre...

Cette parole, doux aveu d'amour, eut pour effet

de dissiper l'inquiétude de Bruno.

— Chère Léonie, répondit-il avec chaleur, je ne crains plus rien. Merci! vous m'avez rendu la force et la confiance.

Léonie accueillit cette réponse avec un sourire de joie.

On se remit à danser.

Après le bal, M. Delaroche invita ses hôtes à passer dans une salle où se trouvait dressé un splendide couvert.

II. — LES PIERROTS DES MONTAGNES.

Cette même nuit de la mi-carême, on eût été surpris de rencontrer, loin de toute habitation, au milieu des Vosges, à trois ou quatre cents mètres au-dessus du niveau ordinaire des bals masqués, deux bizarres figures revêtues du pâle costume de Pierrot.

D'où venaient ces Pierrots voyageurs? S'étaient-ils égarés à la recherche de quelque Colombine des montagnes, ou poursuivaient-ils clandestinement une entreprise illicite et périlleuse?

Ils marchaient tantôt de front, tantôt à la suite l'un de l'autre, avec des précautions infinies. Pas un mot ne s'échappait de leurs lèvres; ils semblaient retenir avec effort le souffle de leurs poitrines.

Quand, par hasard, un fragment de roc, détaché sous leurs pieds, roulait avec bruit sur la pente des coteaux, ils s'arrêtaient en frissonnant.

Les sentiers les plus perdus, les plus difficiles, étaient ceux où ils s'aventuraient de préférence. S'accrochant des mains aux saillies des rochers, ils se traînaient sur le bord des précipices: un faux mouvement ou la violence du vent pouvait à chaque instant les jeter dans l'abîme.

Ils avançaient lentement, péniblement, en silence, d'un pas de funambule. La blancheur de leurs vêtements de carnaval se confondait avec celle de la neige, si bien qu'il eût été impossible de les apercevoir à la distance de vingt pas, dans la brume de l'atmosphère.

Que craignaient-ils? car leur démarche, leurs regards inquiets, leurs fréquentes stations, l'oreille aux écoutes, tout en eux décelait la crainte.

L'un, le plus âgé, était armé d'un fusil, en guise de batte; il le portait en bandoulière. Outre ce fusil, il avait sur l'épaule un volumineux sac de toile blanche. Son jeune compagnon était également chargé d'un sac de toile. Tous les deux s'aidaient pour marcher d'un bâton ferré, au moyen duquel ils son- daient la neige avant d'y poser le pied.

— Ah! je n'en puis plus! murmura le plus jeune en tombant assis sur le chemin.

— Allons, Claude, un peu de courage! Songe qu'il s'agit de racheter le vieux père.

— C'est mal, ce que nous faisons là, répondit Claude.

— Bon! nous n'avons pas le choix; on se retire de peine comme on le peut. Ce n'est pas quand un homme se noie qu'il doit craindre de tacher ses vêtements...

— Pourquoi ne pas avoir consulté Antoine?

— Antoine est un monsieur, répliqua Pierre. Notre père a tout dépensé pour lui, pour ses études,

— pour nous, rien. Je ne lui en fais pas de reproche, au pauvre cher homme. C'est sa joie, aujourd'hui, d'avoir un fils qui parle comme un livre, qui porte des habits de drap fin, et qui est juge dans un tribunal avec une belle robe noire. Mais ça coûte gros, la science. Il y a dépensé le plus clair de ses états et de sa ferme; il a fait des emprunts et n'a plus une croûte à se mettre sous la dent. C'est à nous de le nourrir, lui, la vieille mère et Guillemette. La terre n'y suffisant plus, il a fallu voir ailleurs. Chut...

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commis-saire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE MOBILIÈRE
POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 23 janvier 1865, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M. de Bonne, chef d'escadrons, sise à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 1, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Un très-bel ameublement de salon, tables de jeu, table à thé, tables de salon, fauteuils et chaises garnis, pendules, candélabres, glaces, belles lampes, objets d'étagères et étagères, cave à liqueurs, secrétaires, commodes, tapis, quantité de beaux rideaux, riche ameublement de salle à manger, bahuts, boîtes à gants et autres, plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, porcelaine, cristaux, voitures ; Harnais doubles et simple, selles, brides, etc., vins rouge et blanc en bouteilles, bouteilles vides, beaucoup de bois de chauffage, batterie de cuisine et quantité d'autres objets. On paiera comptant plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Présentement,

OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n^o 28, avec une REMISE en dépendant et sise même rue, n^o 29. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (33)

Etudes de M^e TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

Ensemble ou en détail,

UNE FERME

ET UN GRAND JARDIN

Nouvellement planté,

Situés aux Longues-Raies, commune de St-Lambert-des-Levés,

Composée de logements d'habitation et de terres, contenant 4 hectares 51 ares 5 centiares.

Grandes facilités de paiements. Pour plus amples détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

Auxdits M^e TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires, et à M. CHASLES, greffier de justice de paix, rue des Payens, à Saumur. (559)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC GRANDS MAGASINS,

Située à Saumur, rue Royale et quai du Gaz, près le Pont.

S'adresser audit M^e TOUCHALEAUME, ou à M. DUVEAU-GIRARD fils, à Saint-Florent. (21)

PETITE MAISON

Donnant sur le Champ-de-Foire,

A VENDRE

OU A LOUER

S'adresser à M. le capitaine SOULAS, ou à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare. (34)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Il est ouvert UNE BOURSE commune pour les jeunes gens de la classe 1865, appartenant aux cantons de Saumur (Sud), Gennes, Vihiers, Doué et Montreuil-Bellay.

La cotisation est fixée à 1,000 francs. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

TERRAIN A BATIR

Situé place de la Gare, formant l'angle de la route de St-Lambert et de la route de Rouen.

Contenant 4650 mètres carrés, dont une petite partie de boire, 42 mètres de façade sur la route de St-Lambert et 121 mètres sur celle de Rouen.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, ou à M. CHASSELOUP DE CHATILLON, propriétaire. (534)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

UN MAGASIN DE MODES

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Présentement ou pour la St-Jean prochaine,

Un FONDS DE PERRUQUIER, très-bien achalandé, rue Royale, 41, à Saumur.

S'adresser à M. OLIVIER. (548)

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 21 janvier 1865, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1,200 quintaux de blé, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n^o 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Saumur. (29)

A LOUER

DE SUITE

ou pour la St-Jean prochaine,

APPARTEMENTS occupés par M. Rocher-Babin, rue d'Orléans.

S'adresser à M^{me} veuve RENAULT, chez M. COUTARD, négociant. (535)

AVIS.

Une maison de Commerce demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme, dans une maison de commerce, pour aider aux écritures.

S'adresser au bureau du journal.

IL A ÉTÉ PERDU, samedi soir, entre les deux ponts, UN MANCHON EN FOURRURE. Les personnes qui l'ont trouvé sont priées de le remettre chez M. LIÈVRE, menuisier sur les Ponts. Il y aura récompense. (31)

PLUME HUMBOLD

De J. ALEXANDRE, Birmingham (Angleterre).

Cette plume, doublement cémentée, est la seule inoxydable, avec la plus mauvaise encre.

Seul dépositaire à Saumur : GRASSET, libraire, rue St-Jean, ancienne maison GAULTIER-BRIÈRE.

GROS ET DÉTAIL.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8^o, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

La Poupée Modèle,

JOURNAL

DES PETITES FILLES

DEUXIÈME ANNÉE.

ON S'ABONNE AU BUREAU DU JOURNAL DES DEMOISELLES, 1, boulevard des Italiens, 1.

L'éducation de la petite fille par la poupée, tel est le but de cette publication, et le grand succès de la première année en a bien montré toute l'utilité.

LA POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, contenant : des petits Contes moraux ; — Conseils aux petites filles ; — Enigmes historiques, géographiques et scientifiques ; — Gravures de modes d'enfants et de poupées ; — Planches de broderie et de tapisserie faciles à exécuter, etc. ; — Images coloriées, surprises, feuilles à découper à enluminer, etc. ; — Cartonnages formant boîtes, joujoux, théâtres, etc. Musique.

PRIX : — 6 fr. par an pour Paris ; — 7 fr. 50 c. pour les Départements.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN ; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET ; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOËL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc. ; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation ; du Change sur toutes les places ; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte ; d'un PRÉCIS de LÉGISLATION COMMERCIALE ; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris ;

Par LOUIS DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8^o de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c. pour Paris ;

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 JANVIER.			BOURSE DU 18 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 95	» 20	» »	67 »	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852.	95 40	» 40	» »	95 20	» »	» 20
Obligations du Trésor.	440 »	» »	» »	440 »	» »	» »
Banque de France.	3500 »	20 »	» »	3510 »	10 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1270 »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	690 »	10 »	» »	687 50	» »	2 50
Crédit Agricole.	» »	» »	» »	760 »	» »	» »
Crédit industriel.	752 50	» 2 50	» »	747 50	» 5 »	» »
Crédit Mobilier.	957 50	3 75	» »	962 50	5 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	980 »	» »	3 75	975 »	» 5 »	» »
Orléans (estampillé).	895 »	» »	» »	898 75	3 75	» »
Orléans, nouveau.	823 75	1 25	» »	825 »	1 25	» »
Nord (actions anciennes).	992 50	» 5 »	» »	995 »	2 50	» »
Est.	512 50	1 25	» »	512 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	923 75	1 25	» »	930 »	6 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	580 »	1 25	» »	580 »	» »	» »
Ouest.	541 25	» »	1 25	535 »	» »	6 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1760 »	» »	» »	1760 »	» »	» »
Canal de Suez.	436 25	1 25	» »	437 50	1 25	» »
Transatlantiques.	532 50	» 2 50	» »	536 25	3 75	» »
Emprunt italien 5 0/0.	65 25	» »	15 »	65 40	» 15 »	» »
Autrichiens.	450 »	» 2 50	» »	448 75	» 1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	543 75	1 25	» »	541 25	» 2 50	» »
Victor-Emmanuel.	308 75	» 1 25	» »	310 »	1 25	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	282 50	» »	» »	277 50	» 5 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	588 75	3 75	» »	596 »	1 25	» »
Saragosse.	420 »	» »	» »	422 50	2 50	» »
Séville-Xérès-Séville.	275 »	1 25	» »	272 50	» 2 50	» »
Portugais.	280 »	» »	» »	280 »	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	307 50	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans.	291 25	» »	» »	291 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	290 »	» »	» »	290 »	» »	» »
Ouest.	286 25	» »	» »	286 25	» »	» »
Midi.	285 »	» »	» »	285 »	» »	» »
Est.	290 »	» »	» »	290 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.